



Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 20  
- présents titulaires : 13  
- suffrages exprimés : 13  
- pour : 13

**DÉLIBÉRATION n° B2017/199**

L'an deux mille dix-sept et le 16 novembre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur M SICARD a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : B. PLANO, F. ROYO, A. PIASER, JP. COMPAGNET, M. SICARD, J. ABADIE, C. CORREGE, R. LACOME, M. MARTIN, E. DUCUING, S. SIMOIS, B. FOURCADE, JP CABOS

**Absents excusés** : H. FORGUES, F. DABEZIES, A. DUCASSE, L. LAGES, JC. CLARENS, J. DEVAUD, N. SALCUNI

**Objet** : Marché public - Lancement du marché public « Service de transport des personnes âgées »

Par délibération du 22 août dernier, le bureau a délibéré pour approuver une prolongation du marché public « Service de transport des personnes âgées » jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour rappel, c'est un service de transport à la demande sur les communes de l'ex-CCPLB qui dessert le marché de Lannemezan et ses commerces chaque mercredi matin.

La commission Action Sociale a donné un avis favorable pour le lancement d'un nouveau marché sur les mêmes itinéraires mais pour une durée d'un an. Ainsi, elle aura le temps de réfléchir à l'extension du service.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'autoriser Monsieur le Président : - à lancer le marché public « Service de transport des personnes âgées », pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO



Affichée le 04 DEC. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.